

Fiche de renseignements des ACBH : Ventes de terres agricoles

La Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) a cédé ses droits territoriaux à la Terre de Rupert pour que la région puisse faire partie du nouveau Dominion du Canada. En vertu de l'*Acte de cession*, qui est entré en vigueur en 1870, la CBH a reçu en compensation 300 000 livres en lots de terrain entourant ses postes de traite, jusqu'à concurrence de 50 000 acres, et un vingtième des biens-fonds dans la « zone fertile » du sud des Prairies.

Ces biens-fonds étaient accordés à la CBH selon un plan quadrillé. L'*Acte des terres fédérales* de 1872 prévoyait le transfert à la CBH de la section 8 entière de chaque township, de la section 26 entière de chaque township dont le numéro était divisible par cinq, et de la moitié sud et du quart nord-ouest des sections 26 dans tous les autres townships. Dans les townships où le gouvernement fédéral avait besoin de biens-fonds pour ses propres fins, il a donné à la CBH des sections autres que les sections 8 et 26.

Système d'arpentage des terres fédérales

Il est utile d'avoir une certaine compréhension de ce système pour la recherche dans les documents sur les biens-fonds de l'Ouest canadien. L'arpentage est basé sur un système de townships carrés qui sont composés de 36 sections chacun. Chaque section est divisée en quarts, désignés par les abréviations NW (nord-ouest), NE (nord-est), SW (sud-ouest) et SE (sud-est). Les townships sont numérotés vers le Nord à partir du 49^e parallèle qui constitue la frontière entre l'Ouest canadien et les États-Unis. Les rangs sont numérotés vers l'Ouest à partir des méridiens qui vont vers le Nord à partir de la frontière. Le méridien principal est situé juste à l'ouest de Winnipeg. Le cinquième méridien traverse la ville de Calgary. Veuillez noter qu'il existe aussi, au Manitoba, des rangs numérotés vers l'Est à partir du méridien principal. Par exemple, la description légale SW8-10-3 WPM représente le quart sud-ouest de la section 8 dans le township 10 du rang 3 à l'ouest du méridien principal.

Registre des biens-fonds de la CBH

Il est nécessaire de connaître la description légale du bien-fonds avant de faire une recherche dans le registre des biens-fonds de la CBH [Record of HBC Lands], 1873-env.1961 (code d'emplacement RG1/21). Les 17 premiers volumes dans cette série couvrent une région allant du township 1, rang 1, à l'est du méridien principal au township 35, rang 24, à l'ouest du 5^e méridien. Les volumes 18 et 19 énumèrent les sections « supplémentaires », c'est-à-dire les sections autres que la 8^e et la 26^e.

Les quarts de section sont énumérés à l'extrême gauche de la page gauche. La rubrique « Area Sold, Surrendered or Otherwise Disposed Of » se trouve à droite. Les numéros de contrat sont énumérés sous cette rubrique. Le numéro de contrat est généralement le même pour les droits de surface et les droits miniers. Puisque les contrats n'étaient pas tous terminés, il se peut que plus d'un numéro soit cité pour un quart de section. Le numéro de contrat est nécessaire pour la recherche dans les ententes sur les terres agricoles.

Ententes sur les terres agricoles

Les ententes sur les terres agricoles ou les conventions d'achat-vente [Farm Land Agreements or Agreements for Sale], 1879-1961 (code d'emplacement RG1/26), sont classées par numéro de contrat et non par description légale. Il n'existe pas d'index des noms des personnes qui ont signé les contrats. Il se peut que des documents tels que des actes de transport par renonciation et des résumés de titres soient joints aux ententes. Les ententes n'ont pas toutes duré et les signataires des ententes n'ont pas tous respecté le calendrier des paiements. La CBH ne transférait le titre qu'à ceux qui avaient respecté le calendrier des paiements. Les transports sont enregistrés dans de nombreuses séries de documents.

Transports

Premièrement, il faut trouver le bon volume du registre des biens-fonds de la CBH [Record of HBC Lands] (code d'emplacement RG1/21) et consulter la page droite sous la rubrique « Final Disposition ». Le numéro et la date du transport sont donnés. Les transports ayant eu lieu avant août 1893 sont enregistrés dans les documents intitulés « Fair copies and foul copies of the Governor and Committee minutes » (code d'emplacement A.1). La date du transport correspond à la date de la réunion du comité au cours de laquelle le titre a été officiellement transféré au nouveau propriétaire. Les transferts de titres ayant eu lieu depuis août 1893 sont enregistrés dans les livres des copies des actes de transports [Deed Copy Books], 1893-1922 (code d'emplacement RG1/61) et dans les doubles des actes de transports [Duplicates of Conveyances], 1922-1967 (code d'emplacement RG1/62). Une entrée dans le registre des biens-fonds de la CBH [Record of HBC Lands] telle que DB1 F.312 fait référence au premier livre des actes de transport [Deed Book] et à la page sur laquelle elle se trouve, c'est-à-dire RG1/61/1, folio 312. Veuillez noter que les livres des copies [Copy Books] et les doubles [Duplicates] étaient considérés à une époque comme faisant partie d'une seule série et les volumes étaient numérotés consécutivement. Une référence à DB21 représente le premier volume des doubles [Duplicates] (RG1/62A/1) et ainsi de suite. Dans certains cas, il pourrait être nécessaire de consulter les documents intitulés « Ledger Cards Recording Payments Regarding Land Sales and Leases », 1921-1961 (code d'emplacement RG1/58) pour connaître le numéro d'un transport dans les doubles [Duplicates].

Les livres des copies des actes de transports [Deed Copy Books] ont été microfilmés par les ACBH et sont offerts pour prêt (bobines 8M1 à 8M21). Les livres des copies des actes de transports [Deed Copy Books] sont indexés selon le nom du propriétaire, l'index se trouvant à la suite des volumes RG1/61/1-16 et devant les volumes RG1/61/17-20. Les doubles des actes de transports [Duplicates of Conveyances] n'ont pas été microfilmés. Les dix premiers volumes comportent un index (RG1/62A/1-10).